

Mémorial  Memorial
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Samedi, 11 avril 1914.

N° 19.

Samstag, 11. April 1914.

Loi du 11 avril 1914, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1914.

Nous MARIE-ADELAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 7 avril 1914 et celle du Conseil d'Etat du 10 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le budget de l'Etat pour l'exercice 1914 est arrêté:

En recette ordinaire à la somme de	20.575.087	fr.
En recette extraordinaire à la somme de	1.442.250	»
Total...	22.017.337	fr.

En dépense ordinaire
à la somme de

23.440.531,31 fr.
En dépense extraordinaire à la somme de
1.442.250 »
Total...
24.882.781,31 fr.

En recette et en dépense pour ordre à la somme de..... 10.162.976. fr.

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

Gesetz vom 11. April 1914, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für das Jahr 1914 betreffend.

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordnetenammer;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenammer vom 7. April 1914 und derjenigen des Staatsrates vom 10. April 1914, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Haben verordnet und verordnen:

Art. 1. Das Staatsbudget für das Jahr 1914 ist festgesetzt:

In betreff der ordentlichen Einnahmen auf	20.575.087	Fr.
In betreff der außerordentlichen Einnahmen auf:.....	1.442.250	„
Total ...	22.017.337	Fr.

In betreff der ordentlichen Ausgaben auf

23.440.531,31 Fr.
In betreff der außerordentlichen Ausgaben auf
1.442.250 „
Total ...
24.882.781,31 Fr.

In Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf..... 10.162.976 Fr.

Dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

Art. 2.¹⁾ La part des communes dans le produit de l'impôt foncier pour l'exercice 1914 est fixée à 5 %.

Art. 3. Ne sont pas susceptibles d'être transférés les crédits non limitatifs ainsi que ceux figurant au chapitre des dépenses extraordinaires.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée pour tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 11 avril 1914.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Les Membres du Gouvernement,

EYSCHEN.

MONGENAST.

DE WAHA.

BRAUN.

Art. 2.¹⁾ Der Anteil der Gemeinden an dem Ertrage der Grundsteuer ist für das Jahr 1914 auf 5 % festgesetzt.

Art. 3. Für uneingeschränkte Kredite ist keine Überschreibung zulässig, ebenso für diejenigen des Kapitels der außergewöhnlichen Ausgaben.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „*Mémorial*“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Luxemburg, den 11. April 1914.

Maria Adelhëid.

Die Mitglieder der Regierung,

Eyschen.

Mongenast.

de Waha.

Braun

Chapitre I^{er}. — Recettes.

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1914.
A. RECETTES ORDINAIRES.		
Section I ^{re} . — Contributions directes et accises.		
1	Contribution foncière:	
	a) Propriétés non bâties	fr. 488.000
	b) Propriétés bâties (sol et élévation)	687.000
		1.175.000
2	Contribution mobilière et patentes	2.700.000
3	Impôt sur les mines et minières	230.000
4	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	50.000
5	Impôt sur les cabarets	350.000
6	Eau-de-vie indigène ou importée de l'Allemagne:	
	a) Eau-de-vie indigène	1.250.000
	b) Eau-de-vie importée de l'Allemagne	20.000
		1.270.000

¹⁾ L'art. 60 de la loi du 8 juillet 1913, portant révision de la législation sur l'impôt mobilier, attribue aux communes 5 % des revenus des contributions mobilière et complémentaire.

¹⁾ Art. 60 des Gesetzes vom 8. Juli 1913, betreffend die Revision der Mobiliensteuergesetzgebung, erkennt den Gemeinden 5% des Ertrages der Mobilien- und Komplementärsteuer zu.

Art.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1914.
7	Bière	465.000
8	Recouvrement des frais de poursuite.....	2.400
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcel- laire déposé aux secrétariats	1.000
10	Extraits du cadastre.....	2.000
11	Recettes diverses.....	1.000
		6.246.400
	Section II. — Douanes.	
12	Part du Grand-Duché dans les revenus de douane et les impôts de consommation :	
	a) Droits d'entrée	3.380.000
	b) Sucre de betteraves	735.000
	c) Sel	300.000
	d) Tabac indigène	58.000
	e) Impôt sur les cigarettes ..	200.000
	f) Vins mousseux	74.000
	g) Objets d'allumage	108.000
	h) Objets d'éclairage	75.000
	} y compris la bonification des frais de perception	
		4.930.000
13	Droits de statistique	42.000
14	Droits de passage sur la bière	100.000
15	Recettes diverses (droits d'entrepôt, amendes, etc.)	8.000
		5.080.000
	Section III. — Enregistrement et domaines.	
16	Enregistrement	1.100.000
17	Greffe	500
18	Hypothèques	170.000
19	Successions.....	280.000
20	Centimes additionnels	84.000
21	Timbre	275.000
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	10.000
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire	90.000
24	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	22.000
25	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	3.200
26	Ferme de la pêche et des passages d'eau	9.500

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1914.
27	Domaine forestier de l'Etat. — Produit des ventes de bois et relassement du droit de chasse.....	19.200
28	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics — remboursement des traitements des chefs de cantonnement	23.550
29	Id. — Remboursement des traitements des gardes-forestiers (art. 11, alinéa 2 de la loi du 7 avril 1909)	100.000
30	Ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	100
31	Ventes mobilières — ventes de reproducteurs	290.000
32	Id. — Produits des routes et autres ventes mobilières	36.000
33	Cassage mécanique de Merkholtz — vente des sous-produits	5.000
34	Produit des pépinières et des pépinières de vignes de l'Etat.....	9.200
35	Rentes des concessions minières	412.500
35bis	Id. — (loi du 29 novembre 1913).....	1.224.625
36	Locations	8.500
37	Frais de ventes immobilières autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	100
38	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	17.500
39	Taxes et annuités des brevets d'invention, etc.	50.000
40	Assistance judiciaire et procédure en débet, recouvrements, etc.	2.200
41	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes et recettes diverses	9.200
		4.251.875
	Section IV. — Postes, télégraphes et téléphones.	
42	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	1.714.000
43	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	114.000
44	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes.....	438.000
		2.266.000
	Section V. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.	
45	Produit du travail des détenus à Luxembourg et à Diekirch	95.000
46	Recettes diverses du service économique	1.500
47	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires:	

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1914.											
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">a) Aveugles</td> <td style="text-align: right;">1.500</td> <td rowspan="5" style="vertical-align: middle; padding-left: 10px;">} 220.000</td> </tr> <tr> <td>b) Sourds-muets</td> <td style="text-align: right;">1.000</td> </tr> <tr> <td>c) Dépôt de mendicité</td> <td style="text-align: right;">2.500</td> </tr> <tr> <td>d) Hospice du Rhain</td> <td style="text-align: right;">110.000</td> </tr> <tr> <td>e) Maison de santé d'Ettelbruck</td> <td style="text-align: right;">105.000</td> </tr> </table>	a) Aveugles	1.500	} 220.000	b) Sourds-muets	1.000	c) Dépôt de mendicité	2.500	d) Hospice du Rhain	110.000	e) Maison de santé d'Ettelbruck	105.000	316.500
a) Aveugles	1.500	} 220.000											
b) Sourds-muets	1.000												
c) Dépôt de mendicité	2.500												
d) Hospice du Rhain	110.000												
e) Maison de santé d'Ettelbruck	105.000												
Section VI. — Recettes diverses.													
48	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au payement des pensions	440.000											
49	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s.-Alz. dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis; minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingent des villes de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. dans les dépenses des lycées de jeunes filles; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909).....	139.000											
50	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	20.000											
51	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	7.600											
52	Remboursement de la subvention de fr. 8.000.000 accordée pour la construction des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (art. 9 de la convention-loi du 11 novembre 1902-3 avril 1903), 12 ^e annuité	500.000											
53	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	27.550											
54	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains	45.000											
55	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne	170.000											
56	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15.000											
57	Excédent de recettes de comptables extraordinaires	3.000											
58	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers	100											
59	Vente de cartes agricoles	800											
60	École d'artisans. — Produit des fournitures faites pour compte tant de l'État que des communes	300											
61	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24.000											
61bis	Émission de monnaie d'argent	600.000											
62	Intérêts de fonds en dépôt	14.250											
63	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité	4.000											

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1914.
64	Laboratoire bactériologique:	
	a) Produit des analyses 4.000	
	b) Service de l'inspection des viandes 6.000	
	c) Vente de vaccin et de sérums 1.300	
	d) Recettes du service public de désinfection 200	11.500
65	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	47.000
65bis	Remboursement du tiers de certaines indemnités phylloxériques (art. 10 de la loi du 12 mai 1905 sur le phylloxéra)	6.600
66	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	5.250
67	Remboursements imposés aux communes par l'art. 60 al. 3 de la loi du 6 mai 1911 sur l'assurance-invalidité et vieillesse et portant sur un tiers de la somme de fr. 62.586	20.862
67bis	Fonds provenant de l'emprunt pour l'acquisition de la forêt dite « Fünfter » ..	312.500
		2.414.312
	Total des recettes ordinaires	20.575.087
B. RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
68	Vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse..	50.000
69	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	5.000
70	Émission de Bons du Trésor	1.378.755
71	Excédents de recettes des comptes extraordinaires sur les crédits mis à leur disposition à charge du budget extraordinaire et se rapportant aux budgets de 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911	8.495
	Total des recettes extraordinaires	1.442.250
	Total général des recettes	22.017.337

Chapitre II. — Dépenses.

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
A. DÉPENSES ORDINAIRES.		
Section I ^{re} .		
1	Excédent présumé des dépenses de l'exercice antérieur	500.000
Section II. — Liste civile.		
2	Liste civile	200.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
Section III. — Gouvernement.		
3	Traitements et indemnités de représentation du ministre d'Etat, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement	84.000
4	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	136.500
5	Frais de route et de séjour	2.250
6	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	30.000
7	Statistique	40.000
8	Dépenses pour distinctions honorifiques	6.000
9	Dépenses diverses	1.500
		300.250
Section IV. — Chambre des députés.		
10	Chambre des députés	75.000
10bis	Id. — Restant de la session de 1912 à 1913	74.591
		149.591
Section V. — Conseil d'État.		
11	Conseil d'État	37.800
Section VI. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.		
12	Traitement du secrétaire; frais de bureau, frais de déplacement et autres	10.800
Section VII. — Relations extérieures.		
13	Légations	20.000
14	Consulats	7.200
15	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	1.000
16	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	12.600
		40.800
Section VIII. — Justice.		
17	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire	435.000
18	Frais de bureau des justices de paix	3.000
19	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire	24.500
20	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises), et frais de chauffage et d'éclairage	29.000
20bis	Nouvelle édition des Codes de commerce, de l'industrie et du travail	4.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
21	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police	6.500
22	Frais de route et de séjour	3.000
23	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400
24	Remises des greffiers (Crédit non limitatif)	4.700
25	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité (loi du 6 mai 1911, art. 100) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.)	125.000
26	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes	19.500
27	Huissiers audienciers, traitements des concierges	9.750
28	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif)	1.000
	Section IX. — Cultes.	665.950
	a) <i>Culte catholique.</i>	
29	Traitements du clergé	566.350
30	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	2.800
31	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 ^{er} mai 1894, art. 4)	500
32	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire).	21.000
33	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	18.030
34	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3.000
35	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	300
36	Subside pour le culte catholique (y compris 1500 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens); indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnité pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades.	10.150
	b) <i>Culte protestant.</i>	
37	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	3.400
38	Subside	6.400

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
	<i>c) Culte israélite.</i>	
39	Traitement du rabbin.....	3.400
40	Subside	1.500
	636.830	
	Section X. — Corps de gendarmerie et des volontaires.	
41	Corps de gendarmerie et des volontaires	730.000
42	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie	51.500
	781.500	
	Section XI. — Chambre des comptes.	
43	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires, y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 435	49.000
44	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues	2.600
	51.600	
	Section XII. — Recette générale.	
45	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et des commis; — frais du contrôle	26.030
46	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service	15.480
47	Assurances contractées contre le vol — paiement des primes	1.195
	42.705	
	Section XIII. — Contributions directes, accises et cadastre.	
48	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision	390.000
49	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 22 mai 1896, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie ...	3.000
50	Frais de route et de séjour	36.200
51	Cadastre — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	32.000
52	Création d'un livre foncier.....	p ^r mémoire.
53	Statistique des revenus fonciers.....	300
54	Renouvellement partiel des plans cadastraux	1.500
55	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	17.000
56	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889 (Crédit non limitatif.)	157.428
57	Expédition des rôles des contributions directes	3.500

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1911.
58	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	4.500
59	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes; restitution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif.)	50.000
60	Dépenses diverses	3.000
60bis	Indemnités accordées en exécution de l'art. 1 ^{er} al. 8 de la loi du 27 juillet 1912 sur le régime des cabarets (Crédit non limitatif.)	10.000
61	Service de jaugeage officiel, y compris les frais de location du service de la vérification des poids et mesures; service des compteurs d'alcool — dépenses diverses (sans distinction d'exercice)	4.000
		712.428
	Section XIV. — Enregistrement et domaines.	
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux	65.700
63	Frais de route et de séjour	400
64	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif.)	83.600
65	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs ...	8.000
66	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (Crédit non limitatif.)	6.000
67	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en debet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet	9.000
68	Restitutions (Crédit non limitatif.)	1.700
69	Frais d'adjudication	10.000
70	Frais de ventes de terrains domaniaux autres que celles des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse.....	1.500
71	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	3.700
72	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés (Crédit non limitatif).	1.000
73	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	8.000
74	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	4.000
		202.600

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914
Section XV. — Douanes.		
75	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	69.250
76	Gratifications et subside à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie..	11.700
77	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses	29.000
		109.950
Section XVI. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.		
78	Crédit foncier et Caisse d'épargne	170.000
79	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice)	2.000
		172.000
Section XVII. — Pensions.		
80	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. Suppléments et augmentation de pensions (Lois des 28 mars 1899, 23 mai 1904 et 1 ^{er} août 1913.) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.)	1.185.000
81	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907.	30.200
82	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux..	10.000
		1.225.200
Section XVIII. — Travaux publics — administration.		
83	Traitements et frais de bureau du personnel	154.400
83bis	Installation d'un bureau d'études spécial et temporaire pour l'élaboration des projets pour la construction d'une nouvelle prison et services-annexes ..	5.500
84	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux communaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913)	14.500
85	Frais de route et de séjour	26.100
86	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	186.870
87	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	291.600
88	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et chemins repris	4.130
89	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	7.000
		690.100
Section XIX. — Travaux publics — voirie.		
90	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage	500.000
90bis	Confection de chaussées en pierraille goudronnée	50.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
91	Carrières et cassage mécanique de Merkholtz, y compris tous frais de transport par chemin de fer, resp. par axe.....	135.000
91bis	Pavage de l'avenue de la gare (Hollerich)	20.000
92	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités	175.000
92bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines	75.000
93	Entretien des chemins repris par l'Etat, y compris les fournitures extraordinaires de pierraille et travaux sur divers lots de chemins repris.....	710.000
94	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie..	100.000
95	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	10.000
96	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	7.500
97	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent.....	47.150
98	Chemins de fer vicinaux; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant aux propriétaires des lignes, y compris les frais d'études définitives..	30.000
99	Dépenses de services automobiles	200.000
100	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres	20.000
101	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	21.500
102	Dépenses diverses et imprévues	500
102bis	Dépenses occasionnées par l'étude du projet de création par l'Etat d'une centrale électrique (Überlandzentrale)	15.000
	Section XX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.	2.116.650
103	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien	15.000
104	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie; taxes d'eau	180.000
105	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations d'entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance	7.000
106	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal	1.000
107	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'Etat	30.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
107bis	Agrandissement et appropriation des bâtiments des prisons à Luxembourg-Grund	p ^r mémoire.
108	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations — Fêtes publiques et illuminations	50.000
109	Entretien des monuments historiques	5.000
110	Embellissements dans diverses parties du pays	10.000
111	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	5.000
112	Dépenses diverses et imprévues	500
	Section XXI. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.	303.500
113	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	5.000
114	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie	30.000
115	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie	20.000
	Section XXII. — Mines.	55.000
116	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau	41.500
117	Frais de voyage	7.000
118	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter — Dépenses diverses et imprévues	5.000
	Section XXIII. — Fonds communal.	53.500
119	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions de la loi du 8 août 1907	500.000
120	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1 ^{er} , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5 % à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve	500.230
	Section XXIV. — Travaux communaux.	1.000.230
121	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances	50.000
122	Subsides aux communes pour construction et réparation de maisons d'école avec dépendances à l'exception des latrines d'école, ainsi que de logements pour le personnel enseignant	50.000
123	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service de contrôle des constructions communales	5.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
123bis	Indemnités, frais de route et de séjour des agents temporaires attachés à l'administration du service agricole pour l'étude et la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercommunales ainsi que pour la surveillance des travaux d'exécution de ces projets	14.000
124	Subsides pour construction, entretien, réparation et cylindrage de chemins vicinaux.....	125.000
124bis	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale	12.000
125	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif.)	47.000
126	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique.....	12.000
	Section XXV. — Dette publique.	315.000
127	Annuités et frais, y compris un restant de l'exercice 1908 de fr. 35.....	500.000
128	Service du nouvel emprunt (Loi du 8 août 1907)	375.000
129	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (sans distinction d'exercice)	50.000
129bis	Dépense pour la frappe de pièces de monnaie d'argent (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.000
130	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif.)	16.000
131	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section ..	241.302
131bis	Remboursement au profit du fonds spécial des chemins de fer vicinaux du produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	158.307
131ter	Remboursement du bon du Trésor émis en exécution de la loi du 16 juillet 1912 concernant l'allocation d'une indemnité de renchérissement pour 1911 aux fonctionnaires et employés de l'Etat, et intérêts dus pour l'année 1914...	259.200
131 ⁴	Remboursement des bons du Trésor émis en exécution des lois du 29 juillet 1913, sur la revision des traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat, du 1 ^{er} août 1913, portant allocation de suppléments de pension, et du 11 août 1913, sur la majoration des traitements du personnel enseignant des écoles primaires, et intérêts dus pour les années 1913 et 1914.	583.000
131 ⁵	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux créés par la loi du 28 juin 1911	482.806.65
131 ⁶	Id. — restant de l'exercice 1913 (rentes échues et payées le 31 décembre 1913).	482.806.65
	Section XXVI. — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.	3.166.422.30
132	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des	

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
	commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale et création d'une bibliothèque aux commissariats .	40.000
133	Frais de route et de séjour des commissaires, y compris un restant de fr. 138 de l'exercice 1912	5.000
134	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901, y compris un restant de fr. 389 de l'exercice 1912	16.389
135	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912 concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux (art. 25, al. 4 et art. 41) (Crédit non limitatif.)	36.000
135bis	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912 concernant la création d'une caisse de prévoyance des employés communaux (rachat de vingt années de service à raison d'un sixième; art. 16 de la même loi). (Crédit non limitatif.)	40.000
	Section XXVII. — Administration des eaux et forêts.	146.389
136	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents; indemnités fixes et frais de voyage pour le contentieux forestier; dépenses imprévues ...	55.000
137	Traitements des gardes forestiers'	100.000
138	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés	13.000
139	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	3.000
140	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux	10.500
141	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorces	38.000
142	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat.	62.500
142bis	Prix d'acquisition de la forêt dite « Fünfter »	312.500
143	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat par les gardes préposés au triage, y compris un restant de fr. 14,25 de l'exercice 1911	11.000
144	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnités et frais de voyage de l'agent chargé des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière.	6.000
145	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers.	8.000
	Section XXVIII. — Service sanitaire.	619.500
146	Collège médical; frais de déplacement; visite des pharmacies, etc.	13.300
147	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement.	16.250

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
143	Ecole d'accouchement — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves; — achat de trousse pour les élèves sortantes; — cours de récapitulation — frais; — dépenses diverses	20.000
149	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renouvellement des trousse à l'usage de ces personnes	5.500
150	Traitements et indemnités des vétérinaires	23.000
151	Subsides à des sages-femmes, y compris les cotisations des sages-femmes affiliées à l'assurance-invalidité et vieillesse	18.000
152	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies	3.000
153	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	5.000
154	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but.....	150.000
155	Fourniture de désinfectants à des indigents; achat de sérums curatifs et de vaccin	3.500
156	Subside à l'Union antialcoolique	1.500
157	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	28.000
158	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection	20.000
159	Cours pour gardes-malades; — protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables (tuberculose, etc.) et dépenses diverses	15.000
160	Menues dépenses	500
	Section XXIX. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-l.-Bains.	322.550
161	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc.....	20.000
162	Frais d'exploitation	60.000
162bis	Subvention à des médecins pour suivre à l'étranger des cours spéciaux de perfectionnement au point de vue de la pratique balnéaire, y compris 1875 fr. de l'exercice 1912	3.750
	Section XXX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	83.750
163	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires.....	795.000
164	Indemnités pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs en congé. — Indemnités à des aides temporaires, à des aides-facteurs et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires.....	163.500

Art.	LIBELLÉ.	Credits pour 1914.
164bis	Id. — Restant de l'exercice 1912	1.470
165	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	35.000
166	Traitements et indemnités des facteurs. — Frais de remplacement aux jours de repos	772.000
167	Loyer de locaux et mise en état de ceux-ci	64.000
167bis	Id. — Restants des exercices 1912 et 1913	9.000
168	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transport des dépêches et des colis	189.000
169	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la Direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et d'Esch -s.-Alz. et des bureaux ambulants et de relais.	89.900
169bis	Id. — Restant de l'exercice 1912	12.360
170	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste	50.000
171	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la Direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville	50.000
171bis	Id. — Restants des exercices 1911 et 1912	7.500
171ter	Acquisition d'un nouveau wagon-poste (sans distinction d'exercice)	21.500
171 ⁴	Aménagement du bureau des postes à Esch-s.-Alz. lors de l'agrandissement des locaux (sans distinction d'exercice)	4.500
172	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux	1.000
173	Dépenses diverses et imprévues	7.500
173bis	Id. — Restant de l'exercice 1912	1.500
174	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	60.000
174bis	Installation du service téléphonique automatique	p ^r mémoire.
	Section XXXI. — Commission d'agriculture. — Service agricole.	<u>2.334.750</u>
175	Commission d'agriculture, y compris 180 fr., pour restant de l'exercice 1910 ..	3.500
176	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau et acquisition d'instruments	71.500
177	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice	2.500
		<u>77.500</u>

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
Section XXXII. — Enseignement agricole.		
178	Ecole et station agricoles à Ettelbruck, y compris fr. 180 pour restant de l'exercice 1910	54.500
179	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché	9.000
180	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole	8.000
181	Subsides pour études agronomiques	7.000
182	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck et à Luxembourg — Organisation de cours ambulants dans différentes parties du pays	25.000
		108.500
Section XXXIII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.		
183	Primes pour l'amélioration de la race chevaline	50.000
184	Introduction de reproducteurs de la race chevaline; prix d'acquisition, frais de douane et autres	125.000
185	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine	50.000
186	Introduction de reproducteurs étrangers des races bovine, porcine, ovine et caprine: prix d'acquisition, frais de douane et autres	250.000
187	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif).	4.000
		479.000
Section XXXIV. — Chemins d'exploitation.		
188	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, frais de mutation, indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux	75.000
Section XXXV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.		
189	Crédit pour travaux d'améliorations agricoles	16.000
190	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers	25.000
191	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenus en garantie ..	65.000
		106.000
Section XXXVI. — Subsides divers à l'agriculture.		
192	Subsides aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles	70.000
193	Subsides en faveur des laiteries	30.000
194	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture, y compris un restant de fr. 48,20 de l'exercice 1911	43.000
		143.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
Section XXXVII. — Viticulture.		
195	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque	3.700
196	Enseignement viticole — conférences et subsides pour études, y compris 30 fr. de l'exercice 1911.....	8.300
197	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles, des pépinières de Grevenmacher et de Remich; agrandissement de la pépinière à cépages américains; établissement à Wormeldange et à Remich de vignes-modèles à cépages américains réfractaires au phylloxéra; acquisition d'appareils de jaugeage et de nettoyage des fûts; création de bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des vigneron en général	25.000
198	Mesures à prendre contre l'invasion phylloxérique. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	18.000
198 ^{bts}	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905, concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra (sans distinction d'exercice)	20.000
199	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires	7.000
		82.000
Section XXXVIII. — Fondation Theisen à Givenich.		
200	Rente due par l'Etat — loi du 3 avril 1898	2.000
Section XXXIX. — Commerce et industrie.		
201	Chambre de commerce	4.800
202	Assurance ouvrière (exécution des lois des 31 juillet 1901, 5 avril 1902, 30 juillet 1909 et 6 mai 1911) et étude des questions sociales	58.000
202 ^{bts}	Id. — Restant de l'exercice 1912	8.687
203	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse. — a) Part contributive de l'Etat et consignation à faire en exécution de l'art. 61 de la loi du 6 mai 1911, sur l'assurance-invalidité et vieillesse (sans distinction d'exercice); b) Avances dues par les communes en vertu de l'art. 60 al. 3 de la même loi.....	300.000
204	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902)	22.000
205	Bourse du travail	14.000
206	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail.....	21.500
207	Service des habitations à bon marché (Loi du 29 mai 1906, art. 3).....	24.000
207 ^{bts}	Id. — Restant de l'exercice 1912	2.770
208	Fonds des habitations à bon marché	22.500
209	Développement du tourisme dans le pays	15.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
210	Commissariat de la Banque Internationale	7.600
211	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exécution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902, sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice)	1.000
		501.857
	Section XL. — Enseignement professionnel.	
212	Ecole d'artisans — traitements et indemnités	79.000
212bis	Id. — Restant de l'exercice 1912	3.985
213	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers et alimentation des collections et dépenses diverses	20.000
214	Id. — Frais du service intérieur	24.000
214bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	2.791
215	Id. — Bourses pour les élèves indigents	15.000
216	Id. — Assurance des contre-maitres et des élèves contre les accidents du travail; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	1.900
217	Cours techniques pour adultes (professions industrielles et commerciales).....	45.000
217bis	Id. — Restants des exercices 1911 et 1912.....	3.221
218	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles	35.000
218bis	Id. — Restant de l'exercice 1912.....	4.509
219	Bibliothèque professionnelle	10.000
		244.406
	Section XLI. — Enseignement supérieur et moyen.	
220	Gymnases de Luxembourg, de Diekirch et d'Echternach et Ecoles industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. — traitements et indemnités, y compris un restant de 9000 fr. de l'exercice 1913.....	641.000
221	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses, y compris un restant d'exercice antérieur de 3000 fr.	63.000
222	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques.....	10.000
223	Bourses d'études ou de voyages en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg et aux autres établissements similaires du pays	1.000
224	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases	5.000
225	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial	3.000
226	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif.)	20.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
227	Crédit pour l'alimentation de la bibliothèque nationale.....	10.000
227bis	Crédit pour l'alimentation des bibliothèques des professeurs des gymnases de Dickirch et d'Echternach et de l'école industrielle d'Esch-s.-Alz.....	9.000
228	Lycées de jeunes filles — dépenses de service (loi du 17 juin 1911), y compris un restant de l'exercice 1913 de fr. 6000.....	72.000
229	Id. — Bourses en faveur d'élèves indigentes.....	1.000
		835.000
	Section XLII. — Enseignement primaire.	
230	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire.....	64.000
231	Ecoles normales — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses	70.000
232	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire, y compris le subside préciputaire de 100 fr. revenant aux écoles de la 4 ^e classe des sections dans lesquelles les centimes additionnels aux contributions de l'Etat atteignent le chiffre de 100 (art. 2 de la loi du 11 août 1913).....	730.000
233	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant.....	17.000
234	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel d'enseignement	134.000
234 bis	Subvention à la fédération des sociétés luxembourgeoises de gymnastique...	15.000
235	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912 et 11 août 1913 (sans distinction d'exercice).....	500.000
236	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur.....	58.000
237	Bourses d'études aux élèves-instituteurs.....	12.800
238	Bourses d'études aux élèves-institutrices.....	12.800
239	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales.....	6.600
240	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pensions.....	15.000
241	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel et dépenses pour cours aux enfants bégues.....	15.500
242	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses.....	14.000
243	Etablissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant.....	2.100

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
244	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses	10.800
245	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf	6.000
246	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques; conférences et cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	15.000
247	Subside à la société de l'art à l'école	1.000
248	Création d'une bibliothèque pédagogique	6.000
248bis	Réimpression du manuel des écoles d'adultes pour filles.....	4.750
	Section XLIII. — Arts et sciences.	1.724.850
249	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires	22.000
250	Conservatoire de musique à Luxembourg	16.000
251	Subvention à la ville de Luxembourg pour dépenses imprévues du conservatoire de musique	8.000
252	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	10.000
253	Encouragements aux études industrielles et artistiques	8.000
254	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger ..	15.000
255	Subside à la section historique de l'Institut	5.000
255bis	Id. — Travaux d'installation	7.500
256	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	2.000
257	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	3.000
258	Rémunération du conservateur du musée.....	4.675
259	Frais d'entretien des collections du musée	2.000
259bis	Crédit extraordinaire pour frais de préparation de différents objets d'histoire naturelle	4.000
260	Subside à la Société des sciences médicales	2.000
261	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois.....	2.000
262	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst »	1.500
263	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice)	860

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
264	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés	1.650
	Section XLIV. — Etablissements pénitentiaires.	115.185
	<i>A. Luxembourg.</i>	
265	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire	2.400
266	Part contributive du Grand-Duché dans les frais d'administration de la Commission pénitentiaire internationale (sans distinction d'exercice)	30
267	Traitements et indemnités.....	67.000
268	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert)	45.500
269	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel	171.000
270	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, etc.).....	85.000
271	Frais de bureau	2.000
	<i>B. Diekirch.</i>	
272	Commission administrative — jetons de présence et indemnité du secrétaire ...	800
273	Traitements et indemnités	11.400
274	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert)	5.300
275	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel	9.000
276	Dépenses relatives au travail des détenus.....	7.500
277	Frais de bureau	500
	<i>C. Prisons cantonales.</i>	
278	Installation, réparation, ameublement — frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900)	8.000
278bis	Id. — Restants des exercices 1910 et 1911.....	727
	Section XLV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.	416.157
	<i>A. Maison de santé d'Ettelbruck.</i>	
279	Traitements et émoluments fixes	82.600

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
280	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901	56.300
281	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions. etc. à offrir aux malades, etc.); uniforme et traitement médical du personnel	264.000
281bis	Id. — Restant de l'exercice 1912	1.857
282	Menues dépenses	850
B. Hospice du Rham.		
283	Traitements	11.300
284	Indemnités fixes	22.500
285	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements, entretien des promenades et plantations, etc.); uniforme et traitement médical du personnel. — Frais résultant de la mise en apprentissage des enfants et frais de contrôle des enfants placés	190.000
285bis	Id. — Restant de l'exercice 1912	3.200
286	Matériel de bureau et d'école y compris les frais d'une excursion de la population scolaire	1.600
		584.207
Section XLVI. — Bienfaisance publique.		
287	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	50.000
288	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains	6.000
289	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abatage de bétail; secours particuliers, etc.	30.000
290	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs	135.000
291	Remboursements des frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897) (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs	10.000
292	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsides à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger	3.000
		234.000
Section XLVII. — Subsides à des associations de secours.		
293	Subsides aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement	33.000
294	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail	30.000

507

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
295	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail non affiliées à l'association générale	5.000
296	Subsides aux caisses de secours:	
	a) des sous-officiers et gendarmes	2.500
	b) des employés de la douane	2.500
	c) des cantonniers	5.000
	d) des employés des postes et télégraphes	2.500
	e) des facteurs des postes	5.000
	f) des instituteurs	6.500
	g) des institutrices	3.250
	h) des fonctionnaires et employés de l'administration des contribu- tions et du cadastre ainsi que de l'association d'assurance contre les accidents	2.500
		97.750
	Section XLVIII.	
297	Récompenses pour actes de dévouement	500
	Section XLIX. — Police générale et administrative.	
298	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif)	25.000
299	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2.) (Crédit non limitatif)	25.000
300	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants morale- ment abandonnés	5.500
301	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000
302	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	8.000
302bis	Subside à la société de chasse « Saint-Hubert » dans l'intérêt des mesures prises pour la répression du braconnage	1.000
303	Dépenses dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles	1.500
304	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux	6.000
304bis	Subside à la Société protectrice des animaux domestiques	500
305	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	10.000
306	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	35.000
307	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des de- mandes en autorisation; surveillance	3.000
		123.500
	Section L.	
308	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs	17.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1914.
	Section LI. — Reports d'exercices précédents.	
309	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi 10.000	
	b) Reports des crédits restés disponibles	
	1 ^o au budget ordinaire de 1910:	
	à l'art. 90 — mise en état des chemins vicinaux, y compris les dixièmes 5.400	
	2 ^o au budget ordinaire de 1911:	
	à l'art. 39 — corps de gendarmerie et des volontaires 16.450	
	à l'art. 197 — assurance contre l'invalidité et la vieillesse — consignation à faire par l'Etat pour le dernier trimestre 1911 (décompte) .. 27.162,01	
	à l'art. 210 — école d'artisans: assurance contre les accidents et hygiène scolaire..... 645	
	à l'art. 232 — subsides aux sociétés de secours mutuels..... 1.572	
	3 ^o au budget ordinaire de 1912:	
	à l'art. 9bis — Chambre des députés — restant de la session de 1910 à 1911 41.670	
	à l'art. 88 — canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes .. 6.000	
	à l'art. 88bis — id. à établir dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines 14.000	
	à l'art. 198 — assurance contre l'invalidité et la vieillesse — consignation à faire par l'Etat pour l'exercice 1912..... 300.000	
		422.899,01
	Section LII. — Restitution d'excédents de recettes au budget extraordinaire.	
310	Restitution au budget extraordinaire de recettes effectuées en 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911 à titre d'excédents de recettes des comptables extraordinaires sur les crédits mis à leur disposition à charge du budget extraordinaire 8.495	
	Total des dépenses ordinaires	23.440.581,81
	B. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	
311	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes, y compris 47.871,84 fr. pour solde de compte de l'élargissement de la rue du Casino..... 50.000	
311bis	Déviations de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établissement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises, 2 ^{me} crédit (loi du 18 juin 1913) 110.000	
311ter	Construction d'un nouveau pont sur l'Alzette à Clausen, y compris le prix des emprises 90.000	
311 ⁴	Reconstruction du pont sur l'Alzette à Ettelbruck (loi du 13 février 1914)..... 115.000	
312	Mise en état des chemins repris par l'Etat 230.000	
312bis	Id. — Report de l'art. 301 du budget de 1912 2.000	
313	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux 200.000	

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
313bis	Id. — Report de l'art. 302 du budget de 1912.....	8.000
313ter	Reconstruction du pont sur l'Alzette à Pfaffenthal. — Report de l'art. 303 du budget de 1912	3.000
313 ^d	Passage supérieur sur le chemin de fer, rue de Bonnevoie, à Bonnevoie, reconstruction du pont et aménagement des abords. — Report de l'art. 304 du budget de 1912	32.750
314	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	32.000
315	Etablissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les dixièmes (Lois des 16 mai 1904 et 8 août 1907)	25.000
315bis	Id. — Report de l'art. 310 du budget de 1912	6.000
316	Etablissement de Mondorf-les-Bains — Aménagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, et sans distinction d'exercice — dépenses de forage d'une deuxième source artésienne respectivement dépenses d'amélioration ou de restauration de la source actuelle, et sans distinction d'exercice.....	25.000
317	Travaux extraordinaires d'aménagement des locaux affectés au service des justices de paix et report d'un crédit de 25.000 fr. de l'art. 306 du budget de 1912. (Loi du 2 mai 1913).....	25.000
318	Report du crédit resté disponible à l'art. 278bis du budget de 1907 — subside pour la construction d'une école industrielle et commerciale à Esch-s.-Alz.	100.000
319	Téléphones. — Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique — 7 ^e crédit (sans distinction d'exercice). — Loi du 8 août 1907	210.000
320	Pose de câbles téléphoniques à Esch-s.-Alz. (sans distinction d'exercice)	133.500
321	Réfection complète du réseau interurbain vers Ettelbruck	pr mémoire.
322	Frais de vente des terrains du plateau Bourbon et des glacis de l'ancienne forteresse	1.000
323	Remboursement de Bons du Trésor (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.000
	Total des dépenses extraordinaires	1.442.250
	Total général des dépenses	<u>24.882.781 31</u>
Chapitre III. — Recettes et dépenses pour ordre.		
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)		
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 22 mai 1896, sur le régime des eaux-de-vie.....	150.000
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché	700.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1914.
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1.000.000
4	Postes. — Remboursements aux offices étrangers.....	150.000
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5.000
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation.....	7.455.367
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	244.302
7bis	Chemins de fer à petite section. — Produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898 ...	158.307
8	Assurance-invalidité et vieillesse — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911)	300.000
Total		10.162.976

Arrêté grand-ducal du 11 avril 1914, concernant l'exécution de la loi du budget pour l'exercice 1914.

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1914;

Sur le rapport de Notre Gouvernement;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Les membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au budget des dépenses pour 1914. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

Art. 2. La répartition des crédits communs à plusieurs départements sera faite par le Gouvernement en conseil.

Großh. Beschluß vom 11. April 1914, die Ausführung des Budgetgesetzes für das Jahr 1914 betreffend.

Wir Maria Adelsheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben von 1914 betreffend;

Auf den Bericht Unserer Regierung;

Haben beschlossen und beschließen:

Art. 1. Die Mitglieder der Regierung sind ermächtigt, jedes in seinem Departement, über die ins Ausgabenbudget von 1914 eingetragenen Kredite zu verfügen. Sie werden die nach ihrer Natur unter die verschiedenen Artikel gehörenden Ausgaben nach den bestehenden Gesetzen und Reglementen anordnen und regeln.

Art. 2. Die Verteilung der mehreren Departementen gemeinschaftlichen Kredite geschieht durch die Regierung im Conseil.

Art. 3. Les membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 11 avril 1914.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Les membres du Gouvernement,

EYSCHEN.
MONGENAST.
DE WAHA.
BRAUN.

Arrêté grand-ducal du 3 avril 1914, portant confirmation du titre de baron à M. Raymond de Waha, Privatdocent à l'Université de Munich en Bavière.

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu la requête du 18 mars 1914, Nous adressée par M. Raymond de Waha, Privat-Dozent à l'Université de Munich en Bavière, exposant que son aïeul François-Joseph baron de Waha (né à Neerlinter en Brabant, le 16 juin 1758, marié à Berbourg, le 22 juin 1789 à Marie-Eve-Charlotte-Ludovine baronne d'Arnoult et de Soleuvre, mort à St.-Thomas-lez-Kyllburg en Prusse rhénane, le 22 août 1843), ne s'est pas conformé aux prescriptions édictées par l'arrêté royal du 28 décembre 1816, aux termes duquel la jouissance de titres nobiliaires était subordonnée à la levée des diplômes ou actes de preuve dans un délai déterminé; et demandant, dans ces circonstances, à être relevé de la péremption encourue et à être autorisé à lever le diplôme en question, sinon à obtenir la confirmation du titre de baron pour lui et ses descendants;

Vu les preuves par actes et documents généra-

Art. 3. Die Mitglieder der Regierung sind, insofern es sie betrifft, mit der Vollziehung dieses Beschlusses, welcher ins „Memorial“ eingerückt werden soll, beauftragt.

Luxemburg, den 11. April 1914.

Maria Adelheid.

Die Mitglieder der Regierung,

Eyschen.
Mongenast.
de Waha.
Braun.

Großh. Beschluß vom 3. April 1914, wodurch Hrn. Raymond de Waha, Privatdozenten an der Universität München in Bayern, der Freiherrntitel bestätigt wird.

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Gesuches, das Hr. Raymond de Waha, Privat-Dozent an der Universität München in Bayern, unterm 18. März 1914, an Uns gerichtet hat, und in dem der Genannte dartut, daß sein Vorfahre Franz Joseph Freiherr von Waha (geb. in Neerlinter in Brabant am 16. Juni 1758, heiratete Maria Eva Charlotte Ludovina Baronesse von Arnoult und Zolwer am 22. Juni 1789 in Berbourg, starb in St. Thomas-Kyllburg in Rheinpreußen am 22. August 1843) den Bestimmungen des Rgl. Erlasses vom 28. Dezember 1816 nicht genügte, nach welchen der Besitz von Adelstiteln von der Erhebung, binnen einer bestimmten Frist, der sie beurkundenden Diploms abhängig gemacht wurde; und in welchem der Genannte bittet, daß bei dieser Sachlage der eingetretene Rechtsverlust rückgängig gemacht und er ermächtigt werde, das fragliche Diplom zu erheben, oder daß er gegebenen Falles die Bestätigung zur Führung des Freiherrntitels für sich und seine Nachkommen erhalte;

Nach Einsicht der Beweisurkunden und ge-

logiques produits par le requérant, d'où il ressort qu'il descend en ligne directe et masculine du susdit François-Joseph, et par celui-ci, en ligne directe et masculine, de la très ancienne et noble famille des barons de Waha;

Vu le jugement rendu par les échevins de la souveraine justice de la cité et du pays de Liège, le 4 juillet 1713, et la liste de noblesse approuvée par arrêté royal du 25 juillet 1825, par où il se trouve établi que tous les descendants de la famille de Waha étaient reconnus par le passé avoir droit de se titrer baron et baronne;

Vu l'art. 40 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en conseil;

Avons trouvé bon et entendu

de confirmer le requérant susdit, M. Raymond de Waha, dans la possession du titre de baron, lequel titre Nous reconnaissons lui appartenir et lui conférons pour autant que de besoin par les présentes pour être porté par lui et tous ses descendants, tel que ce même titre a appartenu aux membres de la famille de Waha par le passé.

Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Luxembourg, le 3 avril 1914.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN

Avis. — Règlement communal.

En séance du 1^{er} octobre 1913, le conseil communal de Kayl a édicté un règlement de

nealogischen Dokumente, die von dem Gesuchsteller vorgelegt wurden und aus denen hervorgeht, daß er in direkter und männlicher Linie von dem obengenannten Franz Joseph, und durch diesen, in direkter und männlicher Linie, von dem sehr alten adeligen Geschlechte der Freiherren von Waha abstammt;

Nach Einsicht eines Urteils des souveränen Schöffengerichts der Stadt und Landschaft Lüttich vom 4. Juli 1713, und der durch Kgl. Erlaß von 25. Juli 1825 genehmigten Adelsliste, in welchen ausgesprochen ist, daß alle Abkömmlinge beiderlei Geschlechts der Familie von Waha das Recht besaßen den Freiherrntitel zu führen;

Nach Einsicht des Art. 40 der Verfassung;

Auf den Bericht Unseres Staatsministers, Prääsidenten der Regierung, und nach Beratung der Regierung im Konseil;

Haben für gut befunden

den oben genannten Gesuchsteller, Hrn. Raymond de Waha, im Besitz des Freiherrntitels zu bestätigen, diesen Titel als ihm zustehend anzuerkennen und ihm soweit als nötig durch Gegenwärtiges zu verleihen, damit er von ihm und allen seinen Nachkommen ebenso geführt werde, wie er den Gliedern der Familie von Waha in vergangenen Zeiten zugestanden hat.

Unser Staatsminister, Prääsident der Regierung ist mit der Ausführung gegenwärtigen Beschlusses beauftragt.

Gegeben zu Luxemburg, den 3. April 1914.

Maria Adelheid.

Der Staatsminister,
Prääsident der Regierung,
Eyschen.

Bekanntmachung. — Gemeindereglement.

In seiner Sitzung vom 1. Oktober 1913 hat der Gemeinderat von Kayl ein Polizeireglement

police sur le colportage dans cette commune. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié.

Luxembourg, le 6 avril 1914.

Le Directeur général de l'intérieur,
BRAUN.

über den Hausierhandel in dieser Gemeinde erlassen. — Befagtes Reglement ist vorschriftsmäßig genehmigt und veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 6. April 1914.

Der General-Direktor des Innern,
Braun.

Avis. — Brevets d'invention.

Les brevets d'invention ci-après ont été délivrés pendant le mois de mars 1914, en conformité de la loi du 30 juin 1880, à savoir:

N° 10588. — 2. März 1914. — Unterteilte Massel-firm für Gießmaschinen — *Deutsche Maschinenfabrik A.-G.* in Duisburg.

N° 10589. — 4. März 1914. — Wetzsteinbehälter. — *H. H. Warmund* und *P. Kaiser-Fetzcherin* in Bern.

N° 10590. — 4 mars 1914. — Hache perfectionnée. — *M.-A. Schreier* et *M.-O. Schreier* à Lauter (Erzgebirge).

N° 10591. — 4. März 1914. — (Zusatz zum Patent N° 10265, vom 12. Juli 1913.) — Verfahren zur Beheizung von Feuerungen aller Art. — *A. Pfoser* in Achern, *O. Strack* in Saarbrücken und *Gebrüder Stumm, G. m. b. H.* in Neunkirchen.

N° 10592. — 5 mars 1914. — Procédé et dispositifs de séparation de l'air liquide, uniquement par distillation, en oxygène et en azote. — *Compagnie internationale de l'Oxygène* à Bruxelles.

N° 10593. — 5 mars 1914. — Perfectionnements apportés aux pistons, tels notamment, que ceux des moteurs rotatifs. — *H.-V.-J. Jouffret* à Paris.

N° 10594. — 5. März 1914. — Viehentkupplungsvorrichtung. — *W. Bartelt* in Schönefeld.

N° 10595. — 5. März 1914. — Verfahren zum Drucken von Textilmustern beliebiger Art auf Papier und sonstige Stoffe. — *J. Foster, Kell & Cie.*, Exportgeschäft in Barmen.

N° 10596. — 6 mars 1914. — Perfectionnements aux navettes de machines à coudre. — *Otto Teuner* à Cobourg.

N° 10597. — 6. März 1914. — Stromabnehmer für magnet-elektrische sich drehenden Strom während der Fahrt selbst erzeugende Fahrrad- und Automobil-Laterne. — *Th. B. G. Jannsseh* in Münster in Westfalen.

N° 10598. — 9. März 1914 — Walzeiserne Spundwand, deren Tragfähigkeit durch weitere Profileisen verstärkt wird. — *M. Schneider* in Berlin.

N° 10599. — 11 mars 1914. — Procédé pour la fabrication des fourrures artificielles. — *Al. Rectus-Duparquet* à Villeurbanne.

N° 10600. — 11. März 1914. — Verfahren zur Gewinnung von aliphatischen Aldehyden aus den bei der trockenen Destillation von Steinkohlen, Braunkohlen, Torf, Holz oder dergleichen entstehenden Gasen. — *Dr. Joh. Behrens* und Firma *Norddeutsche Hütte, A.-G.* in Bremen.

N° 10601. — 11 mars 1914. — Procédé de fabrication de fonte Thomas et autres fontes manganésées analogues. — *Dr. H. Naegell* à Hayange.

N° 10602. — 12. März 1914. — Gärverfahren unter Anwendung der katalytischen Kräfte stabilisierter Elektro-Metallkolloide in Verbindung mit pflanzlichen Extrakten. — *R. Blum* in Stuttgart.

N° 10603. — 12. März 1914. — Taschenmesser. — *Franz Scharl* in Pola.

N° 10604. — 13. März 1914. — Verfahren zur Herabsetzung der Sintertemperatur und zur Herstellung von Zementrohmassen. — *Brück, Kretschel & Co.* in Osnabrück.

N° 10605. — 14. März 1914. — Verfahren zur Herstellung von Gummibereifungen aller Art. — *Heinr. Wippel* in Einbeck und die Firma *Reform-Pneumatik, System Wippel, G. m. b. H.* in Hannover.

N° 10606. — 16. März 1914. — Verfahren zur Behandlung von flüssigen Teilen der Petroleum-Destillation. — *Standard Oil Company* in Whiting.

N° 10607. — 16. März 1914. — Leicht nachfüllbarer chemischer Feuerlöscher zum Spritzen in beliebige Richtung. — *Novitas limited* in London und Berlin.

N° 10608. — 16 mars 1914. — (Certificat d'addition au brevet N° 10599, du 11 mars 1914.) — Procédé pour la fabrication artificielle des fourrures. — Al. *Reclus-Duparquet* à Villeurbanne.

N° 10609. — 16. März 1914. — Verfahren zur stufenweisen Absorption dünner nitroser Gase mittels Wasser. — Dr. Fried. *Häusser* in Herringen.

N° 10610. — 17 mars 1914. — Procédé de fabrication d'un produit hydrofuge. — *Fober frères* à Ganshoren-lez-Bruxelles.

N° 10611. — 17. März 1914. — Aufschnittschneidemaschine mit einem endlosen Bandmesser und einer Vorrichtung zum glatten Aufeinanderlegen der geschnittenen Scheiben während des Schneidens. — O. *Dieckmann* in Barmen.

N° 10612. — 18. März 1914. — Anordnung von Selbstinduktionsspulen zur Belastung duplizierbarer Fernsprehdoppelleitungen nach dem Pupin-System. — H. B. M. *Pleijel* & A. H. *Olsson* in Stockholm.

N° 10613. — 18 mars 1914. — Procédé pour l'agglomération et la transformation simultanées de minerais destinés à la fonte. — R.-E. *Trottier* à Puteaux (France).

N° 10614. — 20. März 1914. — Verfahren zur Erzeugung von Gas aus bituminösen Brennstoffen in einem Generatorschacht in intermittierendem Betrieb. — *Dellwick-Fleischer Wassergas-Gesellschaft m. b. H.* in Frankfurt a. M.

N° 10615. — 20. März 1914. — Metallknopf mit selbsttätiger Kopfbefestigung. — B. *Messer & C. Strömberg* in Dorpat (Livland).

N° 10616. — 21 mars 1914. — Perfectionnements aux reproducteurs pour gramophones, phonographes et autres machines analogues. — J. *Hoffay* à Londres.

N° 10617. — 21. März 1914. — Auslaufverschluß für Silos oder dergleichen. — *Wayß & Freytag, A.-G.* in Neustadt a. d. Hardt.

N° 10618. — 23. März 1914. — Elektrischer Schalter. — Gust. v. *Hüschler* in Friedenshütte O.-S., und Alex. *Ordon* in Beuthen O.-S.

N° 10619. — 23. März 1914. — Mülleimer. — Heinr. *Anton* in Metz-Plantières.

N° 10620. — 23 mars 1914. — Changement de vitesse pour voitures automobiles et tous autres usages industriels. — Paul *Hallot* à Versailles.

N° 10621. — 23. März 1914. — Selbstinduktionsbelastung oberirdischer Duplexleitungen nach

dem Pupinsystem. — H. B. M. *Pleijel* und A. H. *Olsson* in Stockholm.

N° 10622. — 25. März 1914. — Verfahren und Einrichtung zum Entwässern von Böschungen usw. zwecks Verhütung von Erdbeben. — H. *Christiansen* in Neumünster.

N° 10623. — 27. März 1914. — Heizbrenner für Winderhitzer, Wärmespeicher, überhaupt Heizkammern jeder Art mit intermittierendem Betrieb. — J. *Leibrock* in Ernstweiler (Pfalz).

N° 10624. — 27. März 1914. — Vibrations-Apparat mit Hebelantrieb für klopfende und reibende Massage. — Max *Commichau*, Otto *Jacobi* & Friedrich *Kästner* in Wiesbaden.

N° 10625. — 27 mars 1914. — Machine pour enfoncer dans le sol et en retirer les tubes destinés à la confection de pieux ou pilots. — Carl *Donner* à Martelange.

N° 10626. — 27 mars 1914. — Procédé de fabrication de béton et de mortier imperméables et élastiques, ne nécessitant plus de joints de dilatation. — Robert *Houben* à Bruxelles.

N° 10627. — 27 mars 1914. — Turbine perfectionnée à combustion interne utilisable également comme turbine à vapeur. — John *Flower*, John William *Bradley* et Georg *Wichmann* à Lynn (E.-U.)

N° 10628. — 28. März 1914. — (Zusatz zum Patent N° 10595, vom 5. März 1914.) — Verfahren zum Drucken von Textilmustern beliebiger Art auf Papiere und sonstige Stoffe. — J. *Foster*, Kell & Co., Exportgeschäft in Barmen.

N° 10629. — 30 mars 1914. — Appareil pour la commande d'organes à mouvements pendulaires. — R. *Geeraerts* à St. Nicolas (France).

Rectification:

Au brevet d'invention N° 10527, du 15 janvier 1914, publié au Mémorial de 1914, N° 8, il faut lire « ronces artificielles » au lieu de « roues artificielles »

Ont été transférés:

le 4 mars 1914, le brevet N° 9749, du 5 juillet 1912, à la firme *Röchlingsche Eisen- und Stahlwerke, Carlshütte* à Diedenhofen;

le 21 mars 1914, le brevet N° 10201, du 26 mai 1913, à la firme *Heinrich Wollheim & Ossenbach, Industriegesellschaft m. b. H* à Berlin.

Sont éteints pour défaut de paiement de la taxe annuelle:

N° 5351. — Maschine zur Herstellung von Klöppelspitzen.

N° 5742. — Combustibles minéraux sans fumée.

N° 5754. — Procédé de transformation des rails et autres barres métalliques.

N° 6138. — Verfahren zum Loslösen der an der Auftreffstelle des Brennstoffes an der Ofenwand von Drehrohröfen mit beweglicher Düse festsin-
ternden Masse.

N° 6629. — Bandages en caoutchouc pour roues.

N° 6646. — Atmungsmaske.

N° 7175. — Verfahren zur Beseitigung von Lunkern in Stahlgußblöcken.

N° 7182 et 8169. — Neuerungen an Vorrichtungen zum Reinigen und Sortieren von Ton.

N° 7187. — Vorrichtung zum Auswalzen kurzer, dickwandiger Metallhohlzylinder in lange, dünnwandige Rohre.

N° 7201. — Perfectionnements au métiers à tisser mécaniques.

N° 7680. — Perfectionnements dans les moteurs à deux temps.

N° 7682. — Steinbrecher.

N° 7693. — Absorptionsapparat für Eis- und Kältemaschinen.

N° 7694. — Bolzenstauchmaschine.

N° 7695. — Einzugsvorrichtung für Bolzenstauchmaschine.

N° 7696. — Bolzenschneide- und Fördermaschine für Bolzenstauchmaschine.

N° 7697. — Verfahren zum Stauchen von Bolzen in geteilten Matrizen.

N° 7698. — Luftverdünnungspumpe.

N° 8231. — Dispositif de tuyauterie pour les gaz dans les moteurs à explosion à deux temps.

N° 8739. — Procédé de fabrication de papier métallisé pour bandes cinématographiques.

N° 8758. — Tonreiniger.

N° 8759. — Moule universel pour le bombage des glaces.

N° 9398. — Procédés et appareils pour la fabrication simplifiée et accélérée de vins de champagne.

N° 9409. — Einrichtung zur Verhinderung des Ausströmens von Leuchtgas oder dergleichen bei Gasheizapparaten bezw. Beleuchtungskörpern.

N° 9416. — Auswechselbarer Schuhabsatz.

N° 9435. — Flaschenverschluß für flüssige Brennstoffe mit explosions-sicherer Abfüllvorrichtung.

N° 9437. — Système de publicité particulière ou mutuelle par bons-primés ou carnets de bons-primés.

N° 9971. — Support pour pierres à repasser à main ou pierres à aiguiser.

N° 9972. — Procédé pour déshalogéner les nitrates halogénées.

N° 9977. — Eisenbahnalarmsignal gegen Überfahren des Haltesignales.

N° 9980. — Wagenschiebe-Apparat

N° 9983. — Contre-pointe pour tour.

N° 9990. — Verfahren zur Herstellung einer Kunstmasse.

N° 9992. — Auswechselbarer Gleitschutzriet.

N° 9993. — Outil à fraiser, limer ou rogner les matières dures en général.

N° 9996. — Kotzfänger für Kraftfahrzeuge.

N° 9997. — Strumpfhalter.

N° 9998. — Holznagelmaschine zum Nageln von Schuhwerk.

N° 10005. — Sicherheitshallen für Luftschiffe
Luxembourg, le 9 avril 1914.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Assurance des ouvriers contre les maladies.

La caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux créée par la loi du 7 août 1912 satisfait aux conditions voulues par la loi du 31 juillet 1901, concernant l'assurance des ouvriers contre les maladies.

Par l'affiliation à cette caisse il est satis-

Bekanntmachung. — Arbeiterkrankenversicherung.

Die Fürsorgekasse der Gemeinde-Beamten und Angestellten, welche durch Gesetz vom 7. August 1912 gegründet wurde, entspricht den Bedingungen des Gesetzes vom 31. Juli 1901 über die Arbeiter-Krankenversicherung.

Durch die Mitgliedschaft bei dieser Kasse ist

fait à l'obligation de s'assurer contre les maladies. (Art. 3 de la loi.)

Luxembourg, le 11 avril 1914.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Timbre.

Il résulte d'une quittance délivrée par le receveur de l'enregistrement des actes civils à Luxembourg, le 1^{er} avril et., vol. 58, art. 530, que la « Société anonyme du Casino » à Luxembourg, a acquitté le droit de timbre à raison de cent obligations, chacune d'une valeur nominale de cinq cents francs, portant les Nos 1 à 100 inclusivement.

La présente publication est destinée à satisfaire à l'art. 5 de la loi du 25 janvier 1872.

Luxembourg, le 11 avril 1914.

*Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.*

Rectification. — Examen des taureaux et verrats.

L'arrêté ministériel du 1^{er} avril 1914, concernant l'examen des taureaux et verrats etc. (Mémorial 1914, n^o 17, p. 289 et ss.) est à rectifier comme suit:

1^o Membres des Commissions cantonales:

Canton de Luxembourg: MM. ... *Rauchs-Wagner*, propriétaire à Itzig, au lieu de *Wagner-Rauchs*...

2^o Dates des concours communaux:

Canton d'Echternach: Beaufort: 9 mai au lieu du 2 mai.

Luxembourg, le 10 avril 1914.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

der Krankenversicherungspflicht genügt. (Art. 3 des Gesetzes.)

Luxemburg, den 11. April 1914.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.*

Bekanntmachung. — Stempel.

Aus einer vom Einregistrierungs-Einnehmer der Zivilacten zu Luxemburg, unterm 1. April et., Band 59, Art. 530, ausgestellten Quittung erhellt, daß die « Société anonyme du Casino » zu Luxemburg die Stempelgebühr entrichtet hat für 100 Obligationen im Nennwert von je 500 Fr. mit den Nummern von 1 bis 100.

Gegenwärtige Bekanntmachung soll der Bestimmung im Art. 5 des Gesetzes vom 25. Januar 1872 Genüge leisten.

Luxemburg, den 11. April 1914.

*Der General-Direktor der Finanzen,
M. Mongenast.*

Berichtigung. — Untersuchung der Stiere und Eber.

Der ministerielle Beschluß vom 1. April 1914, betreffend die Untersuchung der Stiere und Eber („Mémorial“ 1914, Nr. 17, S. 289 u. ff.) ist zu berichtigen wie folgt:

1. Mitglieder der Kantonal-Kommissionen:

Kanton Luxemburg: H. ... *Rauchs-Wagner*, Eigentümer zu Itzig, statt *Wagner-Rauchs*...

2. Datum der Kommunalfesttage:

Kanton Echternach: Beaufort: 9. Mai, statt 3. Mai.

Luxemburg, den 10. April 1914

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.*

Markt- und Ladenpreise. — Monat März 1914.

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maß oder Gewicht.	Orte										
		Pietrsh.	Ehternach.	Ersh. a. d. Wjzette.	Grevenmacher.	Luzemburg.	Merfsh.	Medingen.	Memsh.	Miffingen.	Wanden.	Wittg.
Weizen.	100 Kg.	24,35	25,00	—	25,00	20,50	24,50	25,00	24,50	—	24,50	24,00
Witchelfrucht . . .	"	21,40	22,00	—	22,00	18,00	22,00	21,00	22,00	—	21,50	22,00
Roggen	"	19,08	19,50	—	20,00	15,00	20,00	19,00	—	25,00	19,00	20,00
Gerste	"	20,00	21,00	22,50	22,00	16,00	20,00	20,00	—	20,00	20,00	24,00
Hafer	"	19,00	20,00	22,50	20,00	15,00	20,00	19,00	20,00	27,00	19,50	20,00
Heidetorn	"	20,00	17,00	—	—	15,00	—	18,00	—	22,00	20,00	22,50
Erbsen	"	45,00	34,00	40,00	—	32,00	35,00	40,00	33,00	40,00	40,00	30,00
Bohnen	"	45,00	20,00	40,00	—	25,00	35,00	33,00	33,00	40,00	—	35,00
Linfen	"	45,00	40,00	50,00	—	32,00	35,00	42,00	35,00	40,00	42,00	37,00
Kartoffeln	"	7,50	7,50	8,00	10,00	9,00	7,50	6,75	6,00	11,25	6,50	11,50
Weizenmehl	per Kg.	0,60	0,50	0,50	0,44	0,65	0,50	0,60	0,45	0,55	0,45	—
Roggenmehl	"	0,43	0,35	0,40	0,32	0,45	0,40	0,40	—	0,45	0,38	—
Witchelmehl	"	0,46	0,45	0,45	0,36	0,55	0,45	0,50	0,40	—	0,42	—
Ochsenfleisch	"	2,30	2,40	2,32	2,40	2,90	2,45	2,35	—	2,25	2,10	—
Ruh- od. Rindfl. . . .	"	2,30	2,20	2,30	2,40	2,38	2,35	2,30	2,50	2,20	2,10	2,60
Schweinefl. frisch . .	"	2,30	2,40	2,50	2,50	2,82	2,50	1,85	2,50	2,00	2,00	2,50
" geräuchert	"	3,10	3,00	3,00	3,00	3,12	3,00	2,50	—	2,50	2,50	3,80
Kalbfleisch	"	2,40	2,40	2,70	2,60	2,95	2,50	2,40	2,70	2,40	2,20	2,50
Hammeiffleisch	"	2,70	2,70	2,80	2,50	2,57	2,40	2,40	2,70	2,40	2,50	2,80
Butter	"	2,97	2,92	3,75	3,25	3,40	2,97	2,67	3,10	3,10	3,05	3,16
Eier	p. Dgd.	1,06	1,05	1,20	1,23	1,20	1,07	0,95	1,16	1,20	1,15	0,95
Stroh	500 Kg.	20,00	20,00	28,00	22,00	25,00	25,00	22,00	26,00	35,00	23,00	25,00
Heu	"	35,00	30,00	35,00	40,00	30,00	35,00	35,00	40,00	45,00	35,00	40,00
Klee	"	30,00	—	35,00	—	32,00	35,00	—	40,00	45,00	30,00	43,00
Buchenholz	p. Stere	16,00	13,00	17,50	16,00	14,50	12,50	15,00	14,00	10,00	12,00	12,00
Eichenholz	"	8,00	9,00	10,00	10,00	13,00	5,00	10,00	9,00	8,00	10,00	7,00
Weißholz	"	7,00	—	6,00	—	—	—	8,00	—	—	—	5,00

Société anonyme luxembourgeoise des chemins de fer et minières Prince Henri.

MM. les actionnaires sont informés de ce que, conformément à l'art. 35 des statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi, 9 mai 1914, à 10 1/2 heures du matin, au siège de la société, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Ordre du jour : 1° Approbation du bilan et du compte profits et pertes; 2° Fixation du dividende; 3° Election d'un administrateur et d'un commissaire.

Pour assister à l'assemblée générale, MM. les actionnaires doivent se conformer aux prescriptions de l'art. 39 des statuts et déposer leurs actions 10 jours francs au moins avant la date fixée ci-dessus, soit donc le 28 avril au plus tard :

- A Bruxelles : à la Banque de Bruxelles, rue royale 62;
- A Luxembourg : au siège de la société, avenue de la Porte-Neuve ; à la Banque Internationale ou à la Banque Werling, Lambert & C^{ie};
- A Berlin : à la Berliner Handelsgesellschaft, chez M. S. Bleichröder, chez MM. C. Schlesinger-Trier & C^{ie} ou à la Bank für Handel und Industrie;
- A Francfort-s.-M. : à la Mitteldeutsche Kreditbank, chez MM. Bass & Herz ou à la succursale de la Bank für Handel und Industrie.

Caisse d'épargne. — À la date du 21 mars 1914 les livrets nos 131218 et 92103 ont été déclarés perdus. Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne et à faire valoir leurs droits. Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annués et remplacés par des nouveaux.

Rectification.

Emprunts communaux. — *Tirage d'obligations.* Le tableau inséré au *Mémorial*, n° 18, publié le jeudi, 9 avril 1914, fixe la date de l'échéance des obligations nos 17 et 37 de l'emprunt de 30.000 fr. de Manternach-Berbourg au 1^{er} avril 1914 au lieu du 1^{er} mars 1914. — Pour les emprunts communaux suivants du dit tableau — Bettendorf à Kœrich-Gœtzingen inclusivement — la date de l'échéance est le 1^{er} avril 1914.

Luxembourg, le 10 avril 1914.

